FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2018-2019/1
Option	Technicien/Technicienne en comptabilité
Matière	Gestion informatique

I. Informations générales

Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) : **Technicien/Technicienne en comptabilité**

Matière : **Gestion informatique**

Programme

Selon la règlementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes.

Numéro du programme : **99/2002/248B**

Lien : http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/99-2002-248B.pdf

Nom du programme : **Technicien/Technicienne en comptabilité**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Titre visé, type d'enseignement

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification (CESS).

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de(s) l'examen(s) de

Modalités de passation

Type d'examen : pratique sur ordinateur.

Consignes d'examen(s)

⇨ **Logiciel de référence : BOB50**

- **Généralités**

- ouvrir un dossier existant
- encoder un signalétique complet sur base d'informations fournies (client + fournisseur)
- modifier et créer des délais de paiement
- créer et paramétrer adéquatement de nouveaux comptes au sein du plan comptable
- choisir à propos les journaux à utiliser lors des écritures
- maitriser et appliquer la méthode de calcul d'amortissement linéaire
- valider les journaux au moment adéquat
- éditer la déclaration à la TVA
- éditer bilan et compte de résultats

- **Encodage des achats**

- encodage de factures d'achat nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- encodage de factures d'acquisition intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- encodage de factures d'importation simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- encodage de factures d'achat national complexes sur base de factures réelles ou fictives :
    - factures intégrant une situation :
        - cocontractant
        - emballages consignés/perdus
        - escompte ferme ou conditionnel
        - exemption de TVA
        - TVA non récupérable
        - voitures de société/véhicules utilitaires
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- **<u>Encodage des ventes</u>**

- encodage de factures de vente nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- encodage de factures de livraison intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- encodage de factures d'exportation simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- encodage de factures de vente complexes sur base de factures réelles ou fictives :
    - o factures intégrant une situation :
        - ▪ cocontractant
        - ▪ emballages consignés/perdus
        - ▪ escompte ferme ou conditionnel
        - ▪ exemption de TVA
        - ▪ TVA non récupérable
        - ▪ voitures de société/véhicules utilitaires
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- **<u>Encodage de notes de crédit sur achat</u>**

- encodage de notes de crédit sur achat nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- encodage de notes de crédit sur acquisition intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- encodage de notes de crédit sur importation simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - o choix adéquat du code tva national
    - o choix adéquat du taux de tva national

- **Encodage de notes de crédit sur vente**

- encodage de notes de crédit sur vente nationales simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- encodage de notes de crédit sur livraison intracommunautaire simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- encodage de notes de crédit sur exportation simples sur base de factures réelles ou fictives :
    - choix adéquat du code tva national
    - choix adéquat du taux de tva national

- **Encodage d'écritures plus particulières**

- amortissements
- ouverture des comptes
- rémunérations
- taxes et assurances
- variations de stock
- ventes comptoir

- **Encodage d'écritures de paiement**

- Réconciliation avec opérations précédemment encodées
- Choix du bon journal financier en fonction des preuves de paiement fournies (quittance, extraits de compte,…)

III. Evaluation

Pondération

Chaque matière est pondérée sur une note finale de 20 points.
Chaque cours de l'OBG est considéré comme une matière.

IV. Annexes

Exemple d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.